

# Commune de CARNAC - MORBIHAN

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 26 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le 26 février à 18 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 19 février, s'est réuni à la mairie, en séance publique

**Etaient présents** : Monsieur Michel GRALL, Madame Sylvie ROBINO, Monsieur Marc LE ROUZIC, Madame Madeleine BERNARD, Madame Armelle MOREAU, Monsieur Gérard MARCALBERT, Monsieur Michel BAGARD, Madame Geneviève SIMON, Monsieur Patrick LOTHODE, Madame Véronique LE PRIOL, Monsieur Michel DURAND, Madame Brigitte GIUDICELLI, Monsieur Robert HUON, Madame Stéphane CAILLOT, Monsieur Patrick LE FORMAL, Madame Georgette CREIS, Madame Juliette RUNIGO, Monsieur Jacques BRUNEAU, Madame Christine LAMENDE, Monsieur Bernard DUJOURDY, Madame Jeannine LE GOLVAN, Monsieur Daniel JOSSE

**Absents excusés** : Monsieur Olivier LEPICK qui a donné pouvoir à Madame Madeleine BERNARD, Monsieur David DANIEL qui a donné pouvoir à Monsieur Marc LE ROUZIC, Madame Gwenhaëlle CARDIEC qui a donné pouvoir à Monsieur Michel GRALL,

**Absents** : Madame Sandrine BUGEAU,

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yann CONGRATELLE

---

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2010 - 01

SEANCE DU 26 FEVRIER 2010

**Objet** : Zone artisanale de Montauban – Echange de terrains nus avec la Communauté de communes de la Côte des Mégalithes

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU l'avis des domaines,

Considérant que dans le cadre de l'extension de la zone d'activités de Montauban – Bosseno, il y a lieu de régulariser la propriété de plusieurs terrains nus appartenant à la commune de Carnac et à la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes, suite aux autorisations d'urbanisme délivrées pour l'aménagement de la zone.

Considérant qu'il s'agit d'une opération d'échange consistant :

- en l'acquisition par la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes des parcelles AC 785, 786, 787, 788, 789, 790 et 791 (issues de la division de la parcelle cadastrée AC 587), pour une contenance de 3 442 m<sup>2</sup>,
- en l'acquisition par la commune de Carnac de la parcelle AC 768 pour une contenance de 657 m<sup>2</sup>.

Considérant que cette opération s'effectue dans un but d'intérêt général consistant à favoriser l'activité économique sur le territoire intercommunal et à permettre la création de nombreux emplois.

Considérant que dans ces conditions l'échange est consenti pour l'euro symbolique au profit de la Commune de Carnac, cédant une surface plus importante que la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITE**,

**DECIDE** l'échange de terrains nus entre la Commune de Carnac et la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes dans les conditions suivantes :

- La commune de Carnac cède à la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes les parcelles AC 785, 786, 787, 788, 789, 790 et 791, pour une contenance totale de 3 442 m<sup>2</sup>,
- La Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes cède à la commune de Carnac la parcelle AC 768 pour une contenance de 657 m<sup>2</sup>,

conformément au plan annexé à la présente délibération.

L'échange est consenti pour l'euro symbolique au profit de la Commune de Carnac.

Les frais liés à cet échange sont à la charge de la Communauté de Communes de la Côte des Mégalithes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte notarié et tous documents afférant à la présente décision.

Clos la séance à 19 h 08

*Et ont signé les membres présents*

*Michel GRALL*

*Sylvie ROBINO*

*Marc LE ROUZIC*

*Madeleine BERNARD*

*Armelle MOREAU*

*Gérard MARCALBERT*

*Geneviève SIMON*

*Michel BAGARD*

*Patrick LOTHODE*

*Véronique LE PRIOL*

*Michel DURAND*

*Brigitte GIUDICELLI*

*Robert HUON*

*Stéphane CAILLOT*

*Patrick LE FORMAL*

*Georgette CREIS*

*Yann CONGRATELLE*

*Juliette RUNIGO*

*Jacques BRUNEAU*

*Christine LAMANDE*

*Bernard DUJOURDY*

*Jeannine LE GOLVAN*

*Daniel JOSSE*